



## POUR VOUS INFORMER

Lundi 18 mars 2019 - à la Maison des Arts

**Journée :** Tous les élèves des classes de CM2 des écoles publiques de Saint-Herblain assistent sur temps scolaire à une présentation de la CHAM par les élèves du collège Renan.

**18 h 30 :** Concert tout public et réunion d'information.

## POUR VOUS INSCRIRE

La fiche de candidature est à remettre à la Maison des Arts ou à l'école herblinoise de votre enfant avant le **mercredi 3 avril 2019**.

### Ateliers et entretiens pour les candidats et rencontre avec les familles

- > mardi 23 avril à partir de 17 h
  - > jeudi 25 avril à partir de 17 h
- (une convocation sera envoyée aux familles).

### Commission d'admission

(inspection académique, collège, éducation nationale, Maison des Arts, parents d'élèves)

- > mercredi 15 mai 2019

Enseignante référente : Séverine THERMES  
severine.thermes@saint-herblain.fr

### Instruments proposés

Violon, alto, violoncelle, harpe, guitare, batterie, saxophone et basse électrique.

# CHAM

classe à horaires aménagés musique

*instruments*

Collège Ernest-Renan



## POUR NOUS JOINDRE

### Collège Ernest Renan

10 rue de la Mayenne  
44800 Saint-Herblain  
02 51 80 24 80

### Maison des Arts

Chargée de coordination : Séverine Thermes

02 28 25 25 80  
26 rue de Saint-Nazaire  
44800 Saint-Herblain

Ouverture de l'accueil :

Lundi 14 h - 19 h

Mardi, jeudi et vendredi 10 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h

Mercredi 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h

Samedi 9 h - 13 h

2019-2020



# La CHAM ?

L'épanouissement des adolescents et leur réussite éducative sont favorisés par les activités artistiques des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM).

## POURQUOI ?

- Les activités musicales sont réparties sur le temps scolaire,
- L'enseignement musical est totalement gratuit. L'instrument de musique est prêté par la Maison des Arts,
- Se positionner très vite en musicien interprète,
- Être à l'écoute de l'autre, acquérir plus d'assurance en public,
- Acquérir de la maîtrise de soi, le respect,
- Se familiariser avec les différents langages musicaux,
- Éveiller le sens harmonique et développer l'écoute intérieure,
- Aborder le vocabulaire musical / les partitions,
- Acquérir une plus grande autonomie, développer sa créativité.

## POUR QUI ?

Des élèves qui entrent en **6<sup>ème</sup>** et souhaitent avoir une activité musicale hebdomadaire et commencer ou continuer l'apprentissage d'un instrument.

## COMMENT ?

Les activités musicales ont lieu au Collège et à la Maison des Arts.

Le choix de la CHAM exclut toute autre option.

L'activité artistique ne nécessite pas de transport supplémentaire, les élèves sont accompagnés pour le trajet à pied entre le collège et la Maison des Arts.

## QUAND ?

### Un emploi du temps équilibré

Toutes les activités sont intégrées dans le temps scolaire (avant 17 h 30).

L'élève bénéficie d'une activité musicale au moins trois fois par semaine (5 h hebdomadaires).

L'enseignement général est par conséquent allégé.

## Fiche de candidature à l'entrée en CHAM Ernest-Renan

2019-2020

Nom de l'élève .....

Prénom .....

Sexe Masculin  Féminin

Né(e) le ..... / ..... / .....

Nom et prénom du **responsable légal** de l'enfant :

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Tél. fixe .....

Tél. portable .....

E-mail .....

N° allocataire CAF .....

Actuellement à l'école  
de Saint-Herblain.....  
autre ville .....

Pratique déjà un instrument  
non  
oui  lequel ? .....

Date et signature du responsable ou tuteur légal :

Fiche à remplir et à rapporter à l'école herblinoise  
de votre enfant ou à la Maison des Arts  
**avant le mercredi 3 avril 2019**

